

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 octobre 2005
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 10 octobre 2005, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, le lundi 17 octobre 2005, durant la présidence de la Roumanie, il est prévu que le Conseil de sécurité tienne un débat sur la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

La présidence a établi le document de réflexion ci-joint pour aider à orienter les discussions sur ce sujet (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(Signé) Mihnea **Motoc**



**Annexe à la lettre datée du 10 octobre 2005 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Document de réflexion

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales pour le maintien de la paix
et de la sécurité internationales**

**Débat public organisé par le Conseil de sécurité,
le 17 octobre 2005**

Objectifs

Le présent débat fait suite à l'examen de la question qui a eu lieu au Conseil de sécurité le 20 juillet 2004 sous la présidence roumaine. Il s'agit en l'occurrence de trouver les moyens permettant de renforcer les relations de l'Organisation des Nations Unies avec les organisations régionales en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier dans le domaine de la gestion des conflits et de la stabilisation après les conflits, et de prendre des décisions préliminaires à cet effet.

Un autre objectif consiste à faire le point des récentes activités du Conseil de sécurité dans ce domaine, y compris le document final du Sommet mondial de 2005 et le suivi de la sixième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales, qui a eu lieu à New York les 25 et 26 juillet 2005.

Les membres du Conseil de sécurité seront invités à débattre les modalités à adopter pour atteindre les objectifs susmentionnés et à appuyer à cet égard une résolution du Conseil en tant que mesure initiale. Les organisations régionales prendront part au débat en présentant leur point de vue.

Observations générales

Dans la déclaration du Président faite à l'occasion de la 5007^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 20 juillet 2004 (S/PRST/2004/27), les membres du Conseil ont reconnu le rôle important que jouent les organisations régionales dans la prévention, le règlement et la gestion des conflits, notamment en se penchant sur leurs causes profondes.

Dans les déclarations qui ont été faites à cette occasion, il a été souligné que le Conseil de sécurité avait pour responsabilité principale le maintien de la paix et de la sécurité internationales et que, pour répondre efficacement aux nombreuses situations conflictuelles auxquelles était confrontée la communauté internationale, il fallait, le cas échéant, renforcer la coopération avec les organisations régionales.

Les États Membres et les chefs des organisations régionales participants ont souligné qu'ils étaient désireux de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ils ont indiqué également qu'un dialogue régulier

entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales sur certaines questions constituerait à cet égard une valeur ajoutée importante.

Le Sommet mondial de 2005 a ouvert la voie à de nouvelles activités en vue d'améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et du système multilatéral. Les dirigeants mondiaux se sont engagés à renforcer l'ONU afin de donner plus de poids à son autorité et d'accroître son efficacité. Ils ont également décidé de créer d'importants instruments à cet effet, en particulier la Commission de consolidation de la paix.

Les dirigeants ont également appuyé le renforcement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales visées au Chapitre VIII de la Charte, et ont décidé de faire participer, le cas échéant, les organisations régionales aux travaux du Conseil de sécurité. La future Commission de consolidation de la paix constituera un nouveau mécanisme institutionnel pour la coopération et le resserrement des contacts entre le Conseil et les organisations régionales et sous-régionales. Les participants au Sommet mondial ont également appuyé le renforcement des capacités au niveau régional, compte tenu en particulier des besoins spéciaux de l'Afrique.

Dans le même ordre d'idées, les participants à la sixième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales sont convenus de se réunir annuellement pour suivre l'évolution de la situation en matière de sécurité internationale et promouvoir les objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Ils sont également convenus de faire en sorte que leurs réunions de haut niveau coïncident avec les réunions tenues par le Conseil de sécurité avec les organisations régionales afin que la participation soit plus efficace et que les ordres du jour se complètent quant aux questions de fond.

Questions à examiner

Les travaux visant à réformer globalement l'Organisation des Nations Unies en sont manifestement à leurs débuts. En conséquence, le Conseil de sécurité devrait jouer un rôle de premier plan dans son domaine de compétence afin d'engager les réformes demandées lors du Sommet et, en l'occurrence, de renforcer les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales.

À l'heure actuelle, ces relations sont dans une grande mesure ponctuelles, malgré leur importance largement reconnue et les répercussions qu'elles exercent au jour le jour sur l'activité du Conseil de sécurité. Étant donné la participation importante des organisations régionales au maintien de la paix et de la sécurité dans l'ensemble du monde, le moment est venu pour que les relations entre le Conseil et les organisations régionales soient mieux ciblées et mieux organisées. Les organisations régionales ont tout particulièrement un rôle opérationnel à jouer dans les missions de maintien de la paix et de consolidation de la paix placées sous l'égide du Conseil de sécurité.

Dans le même temps, il est mentionné à l'Article 52 de la Charte des Nations Unies que les organisations régionales doivent dès les premiers temps jouer un rôle dans le règlement des différends d'ordre local, rôle que le Conseil de sécurité doit encourager avant d'être saisi de la question. Cela étant, le renforcement des relations entre le Conseil et les organismes régionaux pourrait également permettre

d'améliorer la vigilance du Conseil à l'égard des différends locaux et des conflits potentiels, de même que son propre rôle dans la prévention des conflits.

Comme l'ont reconnu les participants au Sommet mondial, il convient à titre prioritaire de renforcer les capacités de l'Union africaine et des organisations sous-régionales en matière de prévention, de médiation et de règlement avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies. L'action du Conseil de sécurité durant la décennie écoulée va dans le même sens, à savoir le besoin d'avoir de vigoureux partenaires régionaux pour maintenir la paix et la sécurité sur le continent africain.

La Roumanie propose une réunion du Conseil de sécurité concrètement orientée de manière : 1) à prendre des mesures initiales pour renforcer et mieux structurer les relations du Conseil avec les organisations régionales; 2) à assurer le suivi, dans le domaine de compétence du Conseil de sécurité, des points convenus à cet égard lors du Sommet mondial; 3) à appeler l'attention sur les vues des organisations régionales à ce sujet en vue de renforcer leur contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La résolution proposée cherche à mettre en place le cadre nécessaire pour le dialogue et la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales en convoquant des réunions annuelles, en priant le Secrétaire général de présenter des rapports périodiques et en invitant les États Membres à contribuer au renforcement de la capacité des organisations régionales.

Le débat public pourrait porter sur les questions suivantes :

- Quels sont les enjeux d'avenir (avec exemples concrets) pour les relations entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales?
- Comment contribuer efficacement au renforcement de la capacité des organisations régionales? Que peut faire le Conseil à cet égard?
- Comment stimuler la coopération régionale et l'implication des accords et organismes régionaux dans le règlement pacifique des différends d'ordre local et au-delà?
- Comment développer le rôle du Conseil dans la prévention des conflits grâce à des relations plus efficaces avec les organisations régionales?
- Comment le Conseil doit-il assurer une plus grande interaction avec les organisations régionales aux fins de la stabilisation et de la consolidation de la paix après les conflits?
- Jusqu'où pouvons-nous aller sur la voie de la mise en place de principes et de procédures pour le « partage des tâches » entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales? Existe-t-il un moyen de donner corps à des principes tels que subsidiarité et responsabilisation?
- Comment peut-on assurer la coopération la plus efficace avec les organisations régionales au sein de la Commission de consolidation de la paix, notamment en ce qui concerne la mise en place d'une transition sans heurt entre la gestion des conflits et la stabilisation et la consolidation de la paix après les conflits, là où la prise en charge régionale est la plus nécessaire?

Questions pratiques

La réunion sera présidée par le Ministre roumain des affaires étrangères.

Les acteurs régionaux suivants sont invités à prendre part à la réunion : l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Communauté d'États indépendants, le Conseil de l'Europe, la Commission économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation des États américains, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est.

En raison du nombre de participants, la réunion devrait durer une journée entière.

Les États Membres seront priés de limiter leur intervention à cinq minutes. En leur qualité d'invités du Conseil, les représentants des organisations régionales auront droit à sept minutes de parole. Les participants seront priés d'envisager de distribuer le texte intégral de leur intervention.
